

PHILIPPE ARRAOU :

Il convient de « bien négocier le virage... »

LPC : ECF vient de tenir son congrès annuel, que cela représente-t-il pour votre syndicat ?

P. Arraou : Notre congrès est chaque année le moment le plus important de la vie d'ECF. D'une part, c'est une opportunité unique pour le regroupement de nos adhérents. Mais d'autre part, c'est aussi une façon d'aller à la rencontre des très nombreux cabinets non adhérents qui profitent de la proximité d'un événement de dimension nationale et participent à notre congrès, car il est bien évidemment ouvert à tous. C'est enfin l'occasion de présenter l'état de nos réflexions et travaux sur un sujet donné.

LPC : Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez choisi le thème de votre congrès ?

P. Arraou : Le choix du thème est toujours un grand moment pour le syndicat. Il doit correspondre à une actualité, mais aussi à une anticipation des besoins des cabinets. ECF considère que l'une de ses fonctions est de construire l'avenir de la profession et que les travaux de ses congrès doivent y participer. Autant dire que le sujet d'un congrès ne se choisit pas au hasard. C'est tout d'abord le fruit d'une réflexion, puis l'aboutissement d'un projet porté par une équipe et qui se finalise dans le cadre d'un échange entre professionnels. Les conclusions du congrès ont alors vocation à devenir des propositions pour la profession toute entière, s'inscrivant dans la lignée d'un projet politique, avec l'ambition de faire évoluer nos cabinets.

LPC : Présentez-nous le thème de cette année.

P. Arraou : Après avoir travaillé plusieurs années de suite sur le périmètre de notre exercice, nous avons choisi cette année le thème de l'organisation des cabinets et retenu comme titre « **Organiser l'évolution du cabinet** ». Pour bien faire comprendre que le sujet sera abordé de façon prospective et innovante, nous avons tenu à rajouter le concept d'évolution. Cela concerne autant l'expertise comptable que le commissariat aux comptes, pour être bien en phase

avec la conception globaliste d'ECF de l'exercice professionnel. Le monde évolue à grande vitesse et nos clients avec lui. Nous avons l'impérieuse nécessité de suivre le mouvement au risque de ne plus être adaptés aux demandes et contraintes du marché. Nous devons remettre en cause nos méthodes, nos outils, nos dossiers, notre mode de relation avec nos clients, mais aussi la gestion de nos ressources humaines, sans parler du besoin de renforcement de nos compétences. Nos réflexions nous ont conduit à penser que le rapprochement entre cabinets est à explorer pour de nouveaux modes de collaboration, et nous présenterons cette année une analyse des possibilités que nous offrent nos deux réglementations, ainsi que des préconisations.

LPC : Quelle a été votre approche pour aborder ce thème, très vaste ?

P. Arraou : Nous avons raisonné au niveau d'un cabinet généraliste, exerçant à la fois l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, confronté aux besoins et réalités d'aujourd'hui, à savoir une attente d'un professionnalisme à toute épreuve qui ne peut s'obtenir que par une hyper spécialisation. Nous devons tous être capables de gérer à la fois la transversalité de notre profession, mais aussi sa verticalité. Cette démarche est plus délicate pour des cabinets de taille petite ou moyenne. Nous avons donc voulu mettre à la portée de ces cabinets des outils et des méthodes qu'ils n'ont pas les moyens de se payer. C'est une forme de partage qui permet aux uns de profiter de l'expérience des autres, et de revenir du congrès avec un enrichissement personnel et un modèle pour son propre cabinet. En effet nous avons tous à apprendre des autres, et l'intérêt majeur d'une adhésion à un syndicat réside dans l'échange confraternel.

LPC : Quels sont les domaines du cabinet qui demandent à évoluer ?

P. Arraou : Pour faire simple, disons tous les domaines. Nous sommes partis du principe qu'un cabinet repose sur trois piliers, quelle que soit sa taille.

Un pilier stratégique : il est essentiel que chacun ait une vision claire de la façon dont il souhaite exercer, quelle que soit sa situation et le niveau d'importance de son activité. De vraies questions se posent aujourd'hui aux cabinets de proximité, pour les raisons évoquées précédemment relatives à l'évolution de l'attente du marché. ECF a conduit une réflexion pour apporter des réponses, et rassurer ces cabinets. Il est essentiel de savoir conserver la dimension libérale de notre activité, mais de façon moderne et adaptée à notre société contemporaine. ECF s'en fait une responsabilité. Qui d'autre que nous s'en chargerait ?

Un pilier technique : notre environnement réglementaire change, créant de nouvelles obligations pour les cabinets. Je cite entre autres le blanchiment, la Norme PE, le droit du travail. Les cabinets doivent disposer d'outils pour satisfaire ces obligations. C'est l'intérêt d'un congrès que de les présenter et les mettre à disposition des professionnels, et surtout de permettre l'échange avec les confrères et les consocieurs qui les ont expérimentés et conçus.

Un pilier technologique : les évolutions technologiques touchant les entreprises sont considérables. Les cabinets doivent impérativement se les approprier pour faire évoluer leur mode de relation avec leurs clients, pour rester compétitifs, mais aussi pour rechercher des gains de productivité.

LPC : Comment avez-vous décliné ces thèmes ?

P. Arraou : Notre congrès s'est articulé autour de trois axes :

- « *Préparons l'avenir* », avec des ateliers ayant pour objet de préparer les cabinets aux prochaines évolutions, notamment en matière de commissariat aux comptes, où nous présenterons une expérience réussie de mutualisation de cette activité par des cabinets indépendants.
- « *Quoi de neuf ?* », avec des ateliers sur les récentes évolutions, notamment en matière de lutte contre le blanchiment ou de développement durable.
- « *Innovons* », où nous traiterons de sujets déjà bien maîtrisés tels que la dématérialisation ou la saisie électronique dans les cabinets, mais aussi des technologies de pointe en matière de communication et d'échanges, en partenariat avec un des leaders mondiaux du sujet.



Philippe Arraou
Président du syndicat ECF

En dehors des ateliers, deux tables rondes ont permis de débattre et échanger. Il convient tout d'abord de bien comprendre l'intérêt de ces travaux et réflexions, car la finalité est de faire en sorte que les cabinets se les approprient. Et puis c'est une occasion pour ECF et ses leaders d'expliquer les enjeux des évolutions en cours, et de présenter un projet pour la profession.

Nous avons la très forte conviction que celle-ci est arrivée à un terme de son évolution, et qu'il convient de bien négocier le virage dans lequel nous sommes déjà rentrés. Virage que nous subissons du fait de la volonté de nos autorités, des pouvoirs publics, des entreprises et de notre environnement en général, la pression de la réglementation internationale n'étant pas la moindre.

A nous de transformer une contrainte en avantage et de faire en sorte que la profession sorte grandie de cette mutation. Le challenge est de savoir nous remettre en cause tout en conservant ce qui a fait la force et la noblesse de la profession jusqu'à ce jour, à savoir ses valeurs. Rappelons à ce titre la devise de l'Ordre : Science, Conscience, Indépendance. Autrement dit, éthique et réglementation.

ECF entreprend avec détermination et optimisme ce chemin de l'évolution des cabinets et reste très confiant dans l'avenir de la profession, à condition toutefois que chacun prenne sa part pour ce qui le concerne personnellement.